

e via les droits de douane :



niveau national, il pourrait – en théorie – rencontrer des obstacles à l'international « La mise en place de droits de douane "réciproques" dérogera au moins à deux règles importantes de l'OMC », avertit Florence Pisani. « La première interdit d'appliquer des droits de douane différents entre pays industrialisés (sauf accords de libre-échange). La seconde prévoit un traitement différencié en fonction du niveau de développement d'un Etat membre de l'OMC (un principe qui vise à protéger les pays les plus pauvres). »

Le président américain pourrait toutefois utiliser l'argument des subventions de l'Etat en Chine, notamment pour contrecarrer ses adversaires. « De toute façon, il fait tout pour que l'OMC ne puisse plus fonctionner », conclut Florence Pisani.

7 Quels sont les produits concernés à ce stade ?

Trump a beaucoup parlé mais comme l'indique le tableau ci-contre, il n'a pas encore énormément agi. On peut retenir que les droits de douane pour tous les produits chinois ont déjà été augmentés deux fois de 10 %. Qu'à moins d'un revirement de dernière minute, l'aluminium et l'acier exportés vers les Etats-Unis seront taxés davantage (25 %) à partir de ce mercredi. Les cas du Canada et du Mexique sont ardu car Donald Trump a finalement exclu une longue liste de produits.

Dans les cartons du président américain, on trouve encore des menaces (sans date précisée) d'augmentation des droits de douane sur les produits pharmaceutiques importés mais aussi sur les semi-conducteurs.

Donald Trump a enfin annoncé des droits de douane supplémentaires « réciproques » sur l'ensemble des biens importés en provenance de l'UE et des autres pays du monde. On pense aux voitures américaines qui sont taxées à 10 % quand elles arrivent en Europe alors qu'une voiture européenne n'est taxée qu'à 2,5 %.

Le président américain envisagerait même d'aller un cran plus loin et de tenir compte dans ses calculs des droits de douane des taxes indirectes comme la TVA. L'Allemagne ajoute, par exemple, 19 % de TVA sur les véhicules américains importés alors que les Etats-Unis ne taxent qu'à 5 %.

En tenant compte de cette différence, le nouveau droit de douane sur les voitures allemandes importées aux Etats-Unis s'élèverait à 21,5 %. « L'Union européenne a déjà expliqué que c'était absurde comme raisonnement », souligne Eric Dor. « Car la TVA est sans discrimination entre biens issus de l'UE et biens en provenance des autres pays comme les Etats-Unis. Elle est perçue sur une voiture européenne comme sur une voiture importée en provenance des Etats-Unis. Mais les Etats-Unis campent sur leur position incompréhensible. »

8 A quel point la Belgique va-t-elle être touchée ?

Notre pays pourrait être particulièrement touché par l'augmentation des taxes sur les produits du secteur pharmaceutique qui représentent la moitié de nos exportations vers les Etats-Unis.



Cela doit aussi participer à la réindustrialisation des Etats-Unis mais il n'est pas sûr que les droits de douane suffisent à convaincre les producteurs de venir ou revenir s'installer aux Etats-Unis

Florence Pisani
Directrice de la recherche économique chez Candriam



Le paradoxe est qu'une partie de l'industrie pharmaceutique belge est formée de filiales de multinationales des Etats-Unis

Eric Dor
Professeur et directeur des études économiques à l'Isseg School of Management



Pour l'industrie pharmaceutique belge, les expéditions vers les Etats-Unis représentent presque un quart de ses exportations totales.

« Le paradoxe est qu'une partie de l'industrie pharmaceutique belge est formée de filiales de multinationales des Etats-Unis », note Eric Dor. « C'est Johnson & Johnson qui avait racheté en 1961 la société Janssen Pharmaceutica fondée en 1953. D'autres multinationales des Etats-Unis qui produisent en Belgique sont par exemple Pfizer, Baxter, Merck & Co et Zoetis. Ce sont ces multinationales des Etats-Unis qui ont procédé à une répartition optimisée de leur production entre différents pays du monde. Même pour approvisionner leur marché domestique, ces multinationales des Etats-Unis ont souvent concentré la production de certaines spécialités dans certains pays spécifiques. »

A court et moyen terme, il sera donc peut-être difficile pour les Etats-Unis de remplacer ce qui est importé de Belgique par une production « maison ». « Mais le but de la nouvelle administration présidentielle est de forcer les multinationales à relocaliser, en quelques années, ces activités étrangères aux Etats-Unis », insiste Eric Dor. « Le danger pour la Belgique est donc, d'ici quelques années, une diminution de ses capacités de production pharmaceutiques, et de l'emploi concerné. »

La Belgique est aussi menacée dans une série d'autres secteurs comme son industrie de l'acier.

9 Quels sont les pays européens les plus menacés par la politique de Trump ?

Nos deux experts relèvent que l'Union européenne est très exposée à une réduction potentielle de ses exportations vers les Etats-Unis à cause de droits de douane supplémentaires. « Les plus grands excédents de la balance commerciale des biens avec les Etats-Unis sont ceux de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Irlande », détaille Eric Dor. « Pour un prix inchangé facturé par les exportateurs européens ou autres, les importateurs des Etats-Unis vont devoir payer en surplus d'énormes droits de douane réciproques à leur gouvernement. Il leur sera donc difficile de

garder inchangé leur prix de vente de ces produits européens à leurs clients aux Etats-Unis. »

Conséquence ? Les prix d'achat des produits étrangers vont fortement augmenter pour les acheteurs aux Etats-Unis. « Il va être très difficile d'encore vendre des produits étrangers aux Etats-Unis s'il y a une solution de rechange produite localement », prédit Eric Dor. « Pour les biens qui sont, au moins temporairement, uniquement produits à l'étranger, les acheteurs des Etats-Unis vont être obligés de continuer à les acheter, mais en moindre quantité à cause de la hausse de leur prix d'achat taxes comprises. »

Cette baisse probable des exportations européennes devrait causer des pertes de production et par ricochet, des pertes d'emplois. Au-delà de l'effet direct sur le commerce, Florence Pisani s'inquiète aussi de la montée de l'incertitude : « En l'absence de visibilité, les entreprises risquent de geler leurs investissements et leurs recrutements. »

10 Comment l'Europe peut-elle réagir ?

L'Union européenne pourrait réagir par des mesures de rétorsion en augmentant ses propres droits de douane sur ses importations en provenance des Etats-Unis. « En pourcentage du PIB, les importations de biens en provenance des Etats-Unis les plus élevées étaient celles des Pays-Bas et de la Belgique », détaille Eric Dor. « Ces pays disposent de grands ports sur l'Atlantique. Les Pays-Bas importent beaucoup d'énergie des Etats-Unis. La Belgique importe beaucoup de produits chimiques des Etats-Unis. Mais les Etats-Unis ont un énorme surplus de la balance commerciale des services avec l'UE (surtout via les Gafam, NDLR). Taxer ces services importés des Etats-Unis pourrait être un moyen de dissuasion ou de rétorsion de la part de l'UE. »

Une autre possibilité pour l'Union européenne consisterait à trouver d'autres débouchés à l'exportation pour remplacer les Etats-Unis, avec des accords commerciaux comme celui avec le Mercosur ou l'Inde. « Mais ces accords entraînent leurs propres problèmes, par exemple pour l'agriculture européenne », conclut encore Eric Dor.

Et à la fin, c'est la Chine qui gagne ?

L'attitude protectionniste des Etats-Unis depuis le retour au pouvoir de Donald Trump va-t-elle provoquer la fin de la mondialisation comme nous la connaissons depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale ? Florence Pisani, directrice de la recherche économique chez Candriam et enseignante à l'Université Paris Dauphine, ne le pense pas : « Si Donald Trump met à exécution sa promesse de campagne et augmente les droits de douane de 60 % sur la Chine et de 20 % sur l'ensemble des autres pays, ce sera une rupture (le taux moyen de

droits de douane sur les biens importés par les Etats-Unis retrouverait son niveau... du début des années 1930 !). Ce ne sera pas pour autant la fin de la mondialisation. On assistera plutôt à une reconfiguration du commerce mondial. » Pour Eric Dor, professeur et directeur des études économiques à l'Isseg School of Management, la politique de Trump crée de l'incertitude et risque au minimum de désorganiser les relations commerciales établies, ce qui pourrait freiner sérieusement la croissance mondiale : « Paradoxalement, imposer des droits de douane

tous azimuts pourrait finir par aller à l'encontre de l'objectif de l'administration Trump de développer des chaînes d'approvisionnement plus sûres. Dans le cas du Mexique et du Canada, cela risquerait de pousser ces pays à nouer des relations commerciales avec des partenaires jugés plus fiables que les Etats-Unis ; en mettant à mal les efforts récents de relocalisation des chaînes d'approvisionnement vers la zone américaine, une hausse des droits de douane sur le Mexique ou le Canada pourrait même, à moyen terme, finir par profiter... à la Chine ! » M.BMÉ, D.B.

nu national près de dix fois plus élevé ! »

6 Trump a-t-il le droit d'augmenter les droits de douane selon son bon vouloir ?

« Le président peut assez librement utiliser cet instrument, notamment en faisant valoir une urgence nationale, sans avoir besoin de l'accord du Congrès », explique Florence Pisani. « Il vient d'ailleurs d'avoir recours à l'International Emergency Economic Powers Act (IEEPA) de 1977, une loi fédérale qui lui confère de larges pouvoirs face à une situation d'urgence nationale, mécanisme jamais utilisé jusqu'ici par un président pour imposer des droits de douane. » Surtout, Trump disposera dès le mois d'avril de nombreux rapports et études, qu'il a lui-même commandés, et qui lui permettront d'agir plus librement encore.

Si la voie semble libre pour Trump au

nt américain en huit dates

1^{er} février

Trump signe les ordres exécutifs impliquant des droits de douane de 10 % pour tous les produits chinois. Tous les produits mexicains et canadiens vont être taxés à 25 %, sauf l'énergie et le pétrole canadien (à 10 %).

3 février

Trump annonce retarder l'application des ordres exécutifs concernant le Mexique et le Canada pour 30 jours en échange d'une mobilisation exceptionnelle de ces deux pays à leur frontière pour lutter contre le trafic de drogue et l'immigration clandestine.

10 février

Trump signe un ordre exécutif qui instaure des droits de douane de 25 % sur l'acier et l'aluminium, peu importe le pays de provenance. Une décision qu'il avait déjà appliquée lors de son premier mandat.

4 mars

Entrée en vigueur de la nouvelle taxe de 25 % sur tous les produits venus du Canada et du Mexique. Donald Trump ajoute aussi 10 % supplémentaires sur les produits chinois qui avaient déjà connu une augmentation de 10 % des droits de douane le mois précédent.

5 mars

Donald Trump annonce suspendre pour un mois les nouveaux droits de douane sur les voitures produites au Canada et au Mexique.

6 mars

Donald Trump annonce que les produits qui entrent dans le cadre de l'accord de libre-échange signé avec le Canada et le Mexique en 2019 (USMCA) ne sont plus concernés par l'augmentation des droits de douane. Cela concerne la plupart des produits exportés par ces deux pays. M.BMÉ